

Déclaration de vacance
d'emploi saisie par la
collectivité sur le portail
Emploi territorial et
transmise au CDG

Déclaration de
vacance d'emploi
contrôlée et validée
par le CDG

A la fin de la procédure
de recrutement, saisie par
la collectivité du nom de
l'agent retenu pour
clôturer l'opération sur
Emploi territorial

Le cycle d'une déclaration de vacance d'emploi

Création par le CDG
chaque semaine d'un
arrêté compilant
toutes les
déclarations de la
semaine passée



Publication de
l'arrêté et envoi des
récépissés aux
collectivités par mail

Télétransmission au
contrôle de légalité

Retour de l'arrêté visé
par le contrôle de
légalité

Réalisation
par la
collectivité

Réalisation
par le CDG